

Bulletin officiel n° 4 du 22 janvier 2009

Sommaire

Organisation générale

Attribution de fonctions (RLR : 120-1)

Administration centrale du MESR

arrêté du 22-12-2008 (NOR : ESRA0900001A)

Enseignement supérieur et recherche

Classification d'établissements (RLR : 421-0 ; 425-7)

Création d'une école interne à l'université de Nantes

arrêté du 24-12-2008 (NOR : ESRS0800424A)

Partenariat (RLR : 410-5)

Création de la « Fondation partenariale Lyon I »

arrêté du 8-1-2009 (NOR : ESRS0900018A)

Personnels

Congés annuels (RLR : 610-6a)

Calendrier des fêtes légales - année civile 2009

circulaire n° 2009-009 du 13-1-2009 (NOR : MENH0900016C)

Autorisations d'absence (RLR : 610-6a)

Autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions - année civile 2009

circulaire n° 2009-008 du 13-1-2009 (NOR : MENH0900015C)

Mouvement du personnel

Nomination

Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe
décret du 31-12-2008 - J.O. du 4-1-2009 (NOR : MENI0826021D)

Nominations

Inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe
décret du 31-12-2008 - J.O. du 4-1-2009 (NOR : MENI0818471D)

Nomination

Directeur de l'Institut de science financière et d'assurances de l'université Lyon-I
arrêté du 26-12-2008 (NOR : ESRS0800425A)

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure en génie des systèmes industriels de Nancy
arrêté du 5-1-2009 (NOR : ESRS0900002A)

Nomination

Conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
arrêté du 29-12-2008 (NOR : ESRR0800423A)

Informations générales**Vacance de fonctions**

Directeur de l'université de technologie de Troyes
avis du 8-1-2009 (NOR : ESRS0900003V)

Vacances de postes

Postes vacants ou susceptibles de l'être à l'École nationale supérieure des ingénieurs des études
et techniques d'armement - rentrée 2009
avis du 13-1-2009 (NOR : MENH0801011V)

Organisation générale

Attribution de fonctions

Administration centrale du MESR

NOR : ESRA0900001A

RLR : 120-1

arrêté du 22-12-2008

ESR - SAAM A1

Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987, mod. par D. n° 2005-124 du 14-2-2005 ; D. n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 mod. ; A. du 23-5-2006 mod.

Article 1 - L'annexe D de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DGRI A2

Département chimie, sciences pour l'ingénieur, physique nucléaire et des hautes énergies, énergie, développement durable

Au lieu de :

Dominique Goutte

Lire :

Gabriele Fioni, ingénieur chercheur du commissariat à l'énergie atomique, chef de département à compter du 13 novembre 2008.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 décembre 2008

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

Enseignement supérieur et recherche**Classification d'établissements**

Création d'une école interne à l'université de Nantes

NOR : ESRS0800424A

RLR : 421-0 ; 425-7

arrêté du 24-12-2008

ESR - DGES C2-4

Vu code de l'éducation, not. art. L. 713-1 et L. 713.9 ; D. n° 85-657 du 27-6-1985 ; D. n° 2000-250 du 15-3-2000 mod. ; délibération du conseil d'administration de l'université de Nantes du 16-5-2008 ; avis du CNESER du 17-11-2008

Article 1 - Il est créé, à l'université de Nantes, une école interne dénommée : « Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique. ».

Article 2 - Le recteur de l'académie de Nantes et le président de l'université de Nantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 24 décembre 2008

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement supérieur

Patrick Hetzel

Enseignement supérieur et recherche**Partenariat**

Création de la « Fondation partenariale Lyon I »

NOR : ESR0900018A

RLR : 410-5

arrêté du 8-1-2009

ESR - DGES C2-4

Par arrêté en date du 8 janvier 2009, le recteur de l'académie de Lyon a autorisé la création de la fondation partenariale dénommée « Fondation partenariale Lyon I » à compter du 5 août 2008. Les statuts de cette fondation partenariale peuvent être consultés auprès des services du rectorat de l'académie de Lyon.

Personnels**Congés annuels**

Calendrier des fêtes légales - année civile 2009

NOR : MENH0900016C

RLR : 610-6a

circulaire n° 2009-009 du 13-1-2009

MEN - ESR - DGRH C1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, pour information et suite à donner, la circulaire du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique n° 2172 du 17 décembre 2008, relative au calendrier des fêtes légales de l'année civile 2009.

Pour le ministre de l'Éducation nationale,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines
Thierry Le Goff

Calendrier des fêtes légales

Circulaire n° 2172 du 17-12-2008

Texte adressé au ministre d'État ; aux ministres ; aux secrétaires d'État ; aux préfètes et préfets de région et de département

Réf. : C. FP n° 1452 du 16-3-1982

Je vous prie de trouver ci-joint, conformément à la circulaire du 16 mars 1982 relative aux congés annuels des fonctionnaires et agents des administrations de l'État, la liste des jours qui, à l'occasion des fêtes légales rappelées par ladite circulaire, peuvent, dans la mesure où les nécessités de fonctionnement des services le permettent, être chômés et payés pour l'ensemble des personnels de l'État. La liste jointe en annexe vaut pour l'année civile 2009 et les années civiles suivantes.

Je vous rappelle le principe général selon lequel le calendrier des jours fériés revêt un caractère nécessairement aléatoire et ne saurait être pris en compte pour l'attribution de jours de congés exceptionnels en « compensation » d'une fête légale ayant lieu un dimanche ou un samedi.

Je précise d'ailleurs qu'en vertu des articles 20 et 21 de la Constitution, le Premier ministre, titulaire du pouvoir réglementaire en la matière, en tant que chef de l'administration, a seul compétence nécessaire pour attribuer, le cas échéant, des jours de congé supplémentaires aux agents de l'État. Je vous invite donc à éviter de prendre toute initiative consistant à accorder des jours de congé supplémentaires pendant la période concernée, qui méconnaîtrait cette compétence et, au surplus, aurait pour effet de créer des disparités injustifiées dans la situation des agents et le fonctionnement des différents services publics.

Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Éric Woerth

Le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique

André Santini

Annexe**Calendrier des fêtes légales**

Jour de l'An : 1er janvier

Lundi de Pâques : le lendemain du dimanche de Pâques (fixé selon la méthode grégorienne)

Fête du travail : 1er mai

Ascension : jeudi, 40 jours après le dimanche de Pâques

Victoire 1945 : 8 mai

Lundi de Pentecôte : le lundi suivant le septième dimanche après Pâques

Fête nationale : 14 juillet

Assomption : 15 août

Toussaint : 1er novembre

Armistice 1918 : 11 novembre

Noël : 25 décembre

Personnels**Autorisations d'absence****Autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions - année civile 2009**

NOR : MENH0900015C

RLR : 610-6a

circulaire n° 2009-008 du 13-1-2009

MEN - ESR - DGRH C1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

La circulaire FP/n° 901 du 23 septembre 1967 a rappelé que les chefs de service peuvent accorder aux agents qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confession, les autorisations d'absence nécessaires.

Vous trouverez en annexe, à titre indicatif, les dates des cérémonies concernées, pour l'année civile 2009. Je vous serais obligé de rappeler aux chefs de service placés sous votre autorité, qu'ils peuvent accorder à leurs agents, une autorisation d'absence pour participer à une fête religieuse correspondant à leur confession, dans la mesure où cette absence est compatible avec le fonctionnement normal du service.

Pour le ministre de l'Éducation nationale,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines
Thierry Le Goff

Annexe**Fêtes catholiques et protestantes**

Les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales.

Fêtes orthodoxes

- Théophanie :
 - . calendrier grégorien : mardi 6 janvier 2009
 - . ou calendrier julien : lundi 19 janvier 2009
- Vendredi Saint : vendredi 17 avril 2009
- Ascension : jeudi 28 mai 2009

Fêtes arméniennes

- Noël : mardi 6 janvier 2009
- Fête de Saint Vartan : jeudi 19 février 2009
- Commémoration du 24 avril : vendredi 24 avril 2009

Fêtes musulmanes

- Al Mawlid Annabawi : lundi 9 mars 2009
- Aïd El Fitr : dimanche 20 septembre 2009
- Aïd El Adha : vendredi 27 novembre 2009

Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage en plus ou en moins. Ces fêtes commencent la veille au soir.

Fêtes juives

- Chavouot (Pentecôte) : vendredi 29 mai et samedi 30 mai 2009
- Roch Hachana (Jour de l'An) : samedi 19 septembre et dimanche 20 septembre 2009
- Yom Kippour (Jour du Grand pardon) : lundi 28 septembre 2009

Ces fêtes commencent la veille au soir.

Fête bouddhiste

- Fête du Vesak (Jour du Bouddha) : samedi 9 mai 2009.

Mouvement du personnel

Nomination

Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe

NOR : MENI0826021D
décret du 31-12-2008 - J.O. du 4-1-2009
MEN - ESR - IG

Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 2008, Pierre Balme, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe, inscrit au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe établi au titre de l'année 2008, est nommé inspecteur général de première classe (1er tour).

Mouvement du personnel

Nominations

Inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe

NOR : MENI0818471D
décret du 31-12-2008 - J.O. du 4-1-2009
MEN - ESR - IG

Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 2008, sont nommés à compter du 1er janvier 2009 inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe :

- Frédérique Cazajous ;
- Jean-François Picq ;
- Éric Pimmel ;
- Alain Plaud ;
- Monique Ronzeau ;
- Joël Sallé.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut de science financière et d'assurances de l'université Lyon-I

NOR : ESRS0800425A
arrêté du 26-12-2008
ESR - DGES C2-4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date 2008, Jean-Claude Augros est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'Institut de science financière et d'assurances de l'université Lyon-I pour une durée de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure en génie des systèmes industriels de Nancy

NOR : ESRS0900002A
arrêté du 5-1-2009
ESR - DGES B3-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 5 janvier 2009, Pascal Lhoste est nommé directeur de l'École nationale supérieure en génie des systèmes industriels de Nancy (Institut national polytechnique de Lorraine), pour un mandat de cinq ans, à compter du 2 février 2009.

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité

NOR : ESRR0800423A
arrêté du 29-12-2008
ESR - DGRI/DS B1 / DEV

Par arrêté du ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 29 décembre 2008, Gabriele Fioni est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité en tant que représentant de l'État, désigné par le ministre chargé de la recherche, en remplacement de Dominique Goutte.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'université de technologie de Troyes

NOR : ESRS0900003V

avis du 8-1-2009

MEN - DGES B3-2

Sont déclarées vacantes les fonctions de directeur de l'université de technologie de Troyes à compter du 1er septembre 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'université, sans condition de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au secrétariat général de l'université de technologie de Troyes, 12, rue Marie Curie, BP 2060, 10010 Troyes cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale de l'enseignement supérieur, service des formations et de l'emploi, sous-direction des formations post-licence, bureau des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, bureau DGES B3-2, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacances de postes

Postes vacants ou susceptibles de l'être à l'École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement - rentrée 2009

NOR : MENH0801011V
avis du 13-1-2009
MEN - DGRH B2-4

L'École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (ENSIETA) située à Brest, recrute à compter du 1er septembre 2009 par voie de détachement :

- 1 professeur d'éducation physique et sportive pour le département Activité physique et sportive (A.P.S.) ;
- 1 professeur agrégé ou certifié de sciences économiques et sociales pour le département Management ;
- 1 professeur agrégé ou certifié d'allemand, poste susceptible d'être vacant pour le département Langues et culture.

L'ENSIETA, École nationale supérieure d'ingénieurs à vocation pluridisciplinaire, forme des ingénieurs (civils et militaires) capables d'assurer, dans un environnement international, la conception et la réalisation de systèmes industriels complexes à dominante électronique, informatique, mécanique ou pyrotechnique. Elle propose également des options ouvertes sur les sciences et technologies de la mer (architecture navale, offshore, hydrographie).

Le département des activités physiques et sportives, le département management, et le département langues et culture sont intégrés au centre des sciences humaines pour l'ingénieur, dont voici les missions :

- l'enseignement dans les disciplines des sciences humaines et sociales (activités physiques et sportives, langues vivantes, gestion de l'entreprise, management des hommes et des organisations, ouverture culturelle, etc.) ;
- la recherche sur les processus de formation et de professionnalisation des ingénieurs (travaux de recherche et publications scientifiques dans les domaines des sciences de gestion, de la sociologie et des sciences de l'éducation) ;
- des actions de développement au sein de différents réseaux professionnels de l'enseignement supérieur, notamment :
 - . l'union des professeurs de langues des grandes écoles (UPLEGESS) ;
 - . le réseau INGENIUM – recherches en S.H.S. dans les écoles d'ingénieurs ;
 - . la conférence des Grandes écoles - groupe A.P.S. et groupe langues ;
 - . le colloque Questions de Pédagogies dans l'enseignement supérieur.

I - Département A.P.S. (domaine d'enseignement et association sportive)

Missions

- pratique d'activité physique à différentes fins :
 - . la formation des élèves ingénieurs ;
 - . l'accès à la compétition ;
- gestion des ressources liées à la pratique des A.P.S. ;
- investissement dans la recherche au sein de l'équipe «Formation et professionnalisation des ingénieurs»

Description du poste

- 1) Enseignement : cours d'éducation physique et sportive aux élèves de l'école (activités supports : sports collectifs, athlétisme, kayak, course orientation). Cette activité suppose la capacité physique de pratiquer du sport et certaines activités techniques comme les sports nautiques, le V.T.T. et la course d'orientation.
- 2) Participation à la recherche : implication dans la réflexion pédagogique du département et plus largement au sein de l'équipe de recherche du laboratoire des sciences humaines pour l'ingénieur.
- 3) Encadrement : le poste couvre également une fonction d'entraîneur en sports collectifs extérieurs notamment le rugby et/ou le football. Il s'agit de prendre en main une équipe de sport collectif de

l'association sportive pour les championnats universitaires et le tournoi sportif des grandes écoles militaires.

4) Participation à la gestion de l'association sportive de l'ENSIETA, comme trésorier ou secrétaire.

5) Participation à la logistique du département des APS, par la gestion des achats/réforme, ainsi que du « magasin de sport » de l'école (lavage, distribution du matériel, maillot,...).

Activités annexes : S'investir dans les associations sportives universitaires (C.D.S.U., C.R.S.U., F.F.S.U.).

Compétences ou aptitudes requises

- connaissances des aspects physiologiques et biomécaniques ;
- connaissances des règlements et mesures de sécurité relatives aux APS (activités physiques et sportives) ;
- construire des contenus d'enseignement adaptés aux objectifs de l'établissement ;
- pratiquer des activités physiques de pleine nature (C.O., kayak, V.T.T., voile...) ;
- arbitrer des sports collectifs extérieurs ;
- conduire des entretiens et des réunions ;
- gérer du matériel ;
- savoir s'intégrer dans une équipe déjà constituée ;
- faire preuve d'écoute et de rigueur dans la relation avec les étudiants ;
- dynamisme et prise d'initiative ;
- ouverture d'esprit.

Spécificités du poste : activités en soirée et parfois le week-end, présence dans l'établissement 5 jours sur 7 (les vacances dépendent du calendrier des étudiants).

Contacts : Damien Coadour, responsable du département des A.P.S., tél. 02 98 34 88 22.

Service demandeur : Denis Lemaître, responsable du centre S.H.I., tél. 02 98 34 88 65.

II - Département Management

Il a pour mission de former les élèves ingénieurs à leurs futures responsabilités de cadres. S'adressant à des novices dans le domaine du management, il doit leur transmettre les bases indispensables à la gestion des entreprises, à la communication, au management des hommes et des projets. Par delà les contenus, l'objectif est d'aider chaque élève à construire de manière consciente ses systèmes de représentations et, au-delà, sa personnalité d'ingénieur et de citoyen, en interrogeant ses propres valeurs.

Description du poste

1) Enseignement des disciplines du management auprès des élèves de l'ENSIETA.

2) Gestion des matières enseignées dans le domaine du management (définition des objectifs, recrutement des enseignants vacataires, organisation et suivi des enseignements).

3) Participation aux activités de recherche et de développement de l'équipe « Formation et professionnalisation des ingénieurs » (un diplôme de doctorat - ou à défaut un projet de thèse en cours - sera le bienvenu).

Compétences ou aptitudes requises

- connaissance de la gestion et des disciplines du management ;
- connaissance du monde de l'entreprise, si possible du secteur industriel ;
- concevoir des dispositifs pédagogiques ;
- planifier et gérer les enseignements ;
- recruter et encadrer les enseignants vacataires ;
- conduire des actions de recherche en sciences humaines et sociales ;
- s'intégrer dans une équipe constituée ;
- faire preuve d'écoute et de vigueur dans la relation avec les étudiants ;
- dynamisme et prise d'initiative ;
- ouverture d'esprit.

Spécificité du poste : présence dans l'établissement à temps plein.

Contacts :

Service demandeur : Denis Lemaître, responsable du centre S.H.I., tél. 02 98 34 88 65.

III - Département Langues et culture

Il a pour mission de former les futurs ingénieurs à la maîtrise de l'anglais et d'une autre langue majeure (allemand, espagnol, italien, chinois, japonais, russe et F.L.E. pour les élèves étrangers), la L.V.II étant

obligatoire. La formation à l'international, qui suppose l'ouverture au monde et aux autres cultures, implique la mise en place d'une formation qui dépasse la simple logique instrumentaliste ou utilitariste. Les langues, qui sont autant de moyens de communication, sont donc des vecteurs de contenus culturels, d'idées et de valeurs humanistes qui concourent à la formation d'être complets.

Description du poste

- 1) Enseignement de l'allemand auprès des élèves de l'ENSIETA, éventuellement d'autres disciplines connexes (interculturel, communication) en fonction des compétences du candidat.
- 2) Gestion de la L.V.II (obligatoire) et de la L.V.III (facultative) : définition des objectifs et harmonisation des programmes et des procédures d'évaluation ; recrutement et encadrement de l'équipe d'enseignants vacataires.
- 3) Participation aux relations internationales de l'ENSIETA en ce qui concerne le monde germanophone (entreprises, universités, institutions diverses).
- 4) Participation aux activités de recherche et de développement de l'équipe « Formation et professionnalisation des ingénieurs » (un diplôme de doctorat – ou à défaut un projet de thèse en cours – sera le bienvenu).

Annexes :

- suivi personnalisé des étudiants, notamment dans la recherche de stages ou d'emplois dans les pays germanophones ;
- implication dans la réflexion pédagogique du département des langues et plus largement au sein du laboratoire des sciences humaines pour l'intérieur.

Compétences

- connaissance de la langue allemande ;
- didactique de l'allemand ;
- connaissance du monde germanique ;
- planifier et gérer les enseignements ;
- recruter et encadrer les enseignants vacataires ;
- concevoir des dispositifs pédagogiques ;
- conduire des actions de recherche en sciences humaines et sociales ;
- s'intégrer dans une équipe déjà constituée ;
- faire preuve d'écoute et de rigueur dans la relation avec les étudiants ;
- dynamisme et prise d'initiative ;
- ouverture d'esprit.

Spécificité du poste : présence dans l'établissement à temps plein.

Contacts : Raymond Le Prat, responsable du département Langue et culture, tél. 02 98 34 88 69.

Service demandeur : Denis Lemaître, responsable du centre S.H.I., tél. 02 98 34 88 65.

Les candidatures assorties d'un curriculum vitae détaillé seront adressées **dans un délai de trois semaines** à dater de la présente publication à l'École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement, Formation initiale - Formation continue - Recherche, 2, rue François Verny, 29808 Brest cedex 9, tél. 02 98 34 88 00, fax 02 98 34 88 46.